

Le député de Winnipeg-Assiniboine a parlé de scies et de nouvelles autos qui faisaient défaut. Si le député de Winnipeg-Assiniboine est intéressé, il peut lire bien des cas de droit en Ontario où les tribunaux ont reconnu qu'il y avait eu des bris fondamentaux de contrat, des bris fondamentaux de garanties implicites, et ont décrété qu'une indemnisation s'imposait.

Par exemple, si j'achète une nouvelle scie et qu'elle fait défaut au bout d'un certain temps, à supposer qu'il n'y ait pas de garantie ou même si cette garantie veuille dire le contraire de ce qu'elle veut dire—cela arrive encore—si j'ai le culot, les moyens, l'intelligence et la capacité de recourir à notre système judiciaire—financier et autre—j'obtiens souvent gain de cause. Cependant, le problème est que le consommateur doit être informé et doit aussi connaître l'existence de ces recours. L'autre partie du problème c'est d'appliquer la loi, et je dis au député que c'est un domaine où le système capitaliste n'a pas réussi à protéger le consommateur, tout comme les services juridiques ont également échoué.

Il faut reconnaître, hélas, que la plupart des gens redoutent les tribunaux et ont peur des avocats. Certains diront qu'ils ont de bonnes raisons à cela. Quelques-uns ne peuvent se payer les services d'un avocat ni prendre le risque d'intenter des poursuites qui pourraient faire long feu. Voilà pourquoi le problème se résume à faire respecter la loi, et l'une des raisons pour lesquelles j'aimerais que le projet de loi soit renvoyé au comité, c'est que j'estime que le gouvernement fédéral pourrait faire beaucoup par l'intermédiaire du ministère de la Consommation et des Corporations ainsi que de ministère de la Justice en assurant le financement de services d'aide juridique et à l'information juridique de la population.

Le gouvernement fédéral est en mesure de faire beaucoup pour informer et protéger le consommateur. Pour cela, il faut de l'argent, l'argent que le député de Winnipeg-Assiniboine ne veut pas voir consacré à d'autres fins. J'espère qu'il trouvera que ce genre de dépenses en valent la peine.

Compte tenu de ces réserves, de ces exceptions et de ces préoccupations, je m'associe au député pour condamner les abus du système capitaliste. Je suis heureux qu'il soit de notre côté et je l'invite à se joindre à moi dans ce débat. Je suis heureux que nous soyons enfin d'accord sur quelque chose même s'il a fallu attendre à 4 h 55, un vendredi. Cependant, j'aimerais suggérer quelques amendements. Nous aimerions que le projet de loi ait un peu plus de muscle pour lui permettre de s'attaquer à des problèmes plus vastes, comme le député l'a fort bien signalé à la Chambre.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je vous suis reconnaissant de m'avoir donné l'occasion de parler au nom du ministère de la Consommation et des Corporations et de mon ministre au sujet de ce projet de loi très important. Je remercie le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) de nous avoir saisis de ce projet de loi. Je tiens à lui présenter mes excuses en ce qui concerne le numéro de son projet de loi que je croyais être le bill C-14, d'après mes notes. De toute évidence, ce n'est pas le cas. Il s'agit du bill C-214.

Les remarques du député d'Ottawa-Centre (M. Evans) évoquent sur-le-champ les difficultés implicites à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions; je tiens à lui rappeler que

connaissant ces difficultés qui existent depuis nombre d'années et sachant ce qui en ressort, il a été incapable, je le constate avec regret, de nous présenter un projet de loi permettant de mieux veiller aux intérêts des consommateurs. J'applaudis aux efforts déployés par le député de Winnipeg-Assiniboine pour s'attaquer au problème et j'estime qu'ils sont dignes de notre attention.

A l'instar du député de Broadview-Greenwood (M. Rae), cela me rappelle une vignette adhésive qui dit ceci: «Souvenons-nous de Ralph Nader». Voici où je veux en venir: nous devrions appuyer des mesures semblables à celles que Ralph Nader a prises, c'est-à-dire donner aux consommateurs avisés, aux producteurs et aux détaillants la possibilité de se comprendre et, par le biais de la divulgation, favoriser une attitude plus raisonnable et augmenter les possibilités de mieux servir les besoins des consommateurs.

Cette divulgation qu'on a l'intention d'étendre au moyen des mesures proposées dans le projet de loi parrainé par le député de Winnipeg-Assiniboine, permettrait, entre autres choses, d'indiquer au consommateur où s'adresser et de lui exposer les étapes à suivre pour obtenir un service adéquat conformément à la garantie; elle déterminerait également qui peut s'adresser au garant. Est-ce que ce sera le conjoint du consommateur, la petite amie ou le petit ami, les enfants ou les petits-enfants? Qui peut se servir de cette garantie? Cette mesure permettrait d'indiquer quelles parties du produit sont couvertes par la garantie et lesquelles ne le sont pas. Elle pourrait également déterminer la durée de la garantie, entre autres choses.

Je tiens à bien préciser que le ministère de la Consommation et des Corporations est en faveur de ce bill, mais qu'il sait aussi que son objet relève de la compétence provinciale et que plusieurs gouvernements provinciaux ont présenté des bills qui traitent du sujet. Comme l'a mentionné le député d'Ottawa-Centre, il a lui-même participé à ces négociations. Elles se poursuivent d'ailleurs, et avec l'autorisation du député de Winnipeg-Assiniboine, le gouvernement a l'intention de présenter ce bill au groupe de travail actuellement en marche, avec l'espoir qu'à partir de cette proposition et de diverses autres il pourra élaborer effectivement un bill plus raisonnable de la consommation, un bill qui donne satisfaction aux consommateurs dans une mesure plus large sur le plan de la garantie.

Il y a un autre sujet . . .

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Au nom du club du vendredi après-midi, j'aimerais faire remarquer que nous n'avons pas souvent parmi nous d'aussi distingués députés. Nous souhaitons la bienvenue au premier ministre (M. Clark) à ce club, et lui souhaitons une très heureuse fin de semaine.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. McCain): L'heure réservée à l'étude des bills d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)